
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*nombre de conseillers
en exercice : 23
présents : 16
votants : 20*

L'an deux mille seize, le 30 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2016

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent - MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - BRETON Jacques - LOIZON Carole - ROY Franck - BRAGUIER Isabelle - LASGORCEIX Michel - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MERAND Nelly - BEZAUD Cyril

Pouvoirs :

DUBOIS Gaëtan donne pouvoir à LASGORCEIX Michel
GOUYETTE Isabelle donne pouvoir à TRINQUARD Béatrice
LAFUIE Séverine donne pouvoir à LOIZON Carole
BRAULT Laurent donne pouvoir à MORIN Brigitte

Absent excusé :

BRAGUIER Pierre

Absentes

LAMPERT Flore - DENOUES Danièle

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique ALLIGNET

2016-83

ENFANCE/JEUNESSE

- Accueils de Loisirs

Extra Scolaires :
tarifs familles à
compter du 1^{er}
janvier 2017

Pour le fonctionnement du service Accueil de Loisirs Extra Scolaires, Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou.

Rappel :

Définition des quotients familiaux :

QF 1 : 0 à 300 € QF 4 : 901 à 1200 €

QF 2 : 301 à 600 € QF 5 : 1201 € et plus

QF 3 : 601 à 900 €

Calcul du quotient familial :

$[(\text{Ressources annuelles imposables} - \text{Abattements sociaux})/12] + \text{Prestations mensuelles}$

Nombre de parts

Pour mémoire, nombre de parts :

- Couple ou personne isolée : 2

- 1er enfant à charge : 0,5

- 2ème enfant à charge : 0,5

- 3ème enfant à charge : 1

- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : + 0,5

AR PREFECTURE

086-218600922-20161130-DELIB201683-DE
Regu le 02/12/2016

Tarifs journées ALSH Dangé Saint Romain et Ingrandes :

* la colonne communes conventionnées concerne les communes ayant signé une convention de partenariat avec la commune de Dangé saint Romain

		QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
MERCREDIS	Demi-journée (avec repas et bus)	1	6,90 €	13,80 €
		2	8,65 €	17,30 €
		3	10,70 €	21,40 €
		4	11,90 €	23,80 €
		5	14,40 €	28,80 €
	Demi-journée (avec repas)	1	5,40 €	10,80 €
		2	7,15 €	14,30 €
		3	9,20 €	18,40 €
		4	10,40 €	20,80 €
		5	12,90 €	25,80 €
	Demi-journée (sans bus et sans repas)	1	3,75 €	7,50 €
		2	4,65 €	9,30 €
		3	5,65 €	11,30 €
		4	6,25 €	12,50 €
		5	7,50 €	15,00 €
VACANCES	JOURNEE (avec repas)	1	7,50 €	15,00 €
		2	9,25 €	18,50 €
		3	11,30 €	22,60 €
		4	12,50 €	25,00 €
		5	15,00 €	30,00 €
	DEMI- JOURNEE (sans repas)	1	3,75 €	7,50 €
		2	4,65 €	9,30 €
		3	5,65 €	11,30 €
		4	6,25 €	12,50 €
		5	7,50 €	15,00 €
	FORFAITS 4 Jours Consécutifs (repas compris)	1	27,00 €	54,00 €
		2	33,30 €	66,60 €
		3	41,00 €	82,00 €
		4	45,00 €	90,00 €
		5	56,15 €	112,30 €
FORFAIT 5 Jours consécutifs (repas compris)	1	30,00 €	60,00 €	
	2	37,00 €	74,00 €	
	3	45,20 €	90,40 €	
	4	50,00 €	100,00 €	
	5	60,00 €	120,00 €	

AR PREFECTURE

086-218600922-20161130-DELIB201683-DE
Regu le 02/12/2016

Il est rappelé qu'il y a une réduction de 25 % sur le 3^{ème} enfant inscrit, fréquentant un des ALSH du territoire, lorsque la famille dispose de l'autorité parentale.

Repas	4,50 euros
Bus	1,50 euros
Majoration sorties	3,00 euros

Tarifs journées ALSH ados Dangé Saint Romain (Cap jeunes) :

En période scolaire :

- adhésion annuelle de 20 € pour les mercredis et samedis (goûters inclus)
- tarif de 15 € pour les sorties mensuelles du vendredi ; ce prix comprenant le transport aller/retour, le repas et l'activité.

En période de vacances :

	QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
Journées (avec repas)	1 (0 à 300 €)	7,50 €	15,00 €
	2 (301 à 600 €)	9,25 €	18,50 €
	3 (601 à 900 €)	11,30 €	22,60 €
	4 (901 à 1 200 €)	12,50 €	25,00 €
	5 (1 201 € et +)	15,00 €	30,00 €
Demi-journée (sans repas)	1 (0 à 300 €)	3,75 €	7,50 €
	2 (301 à 600 €)	4,65 €	9,30 €
	3 (601 à 900 €)	5,65 €	11,30 €
	4 (901 à 1 200 €)	6,25 €	12,50 €
	5 (1 201 € et +)	7,50 €	15,00 €
FORFAIT 4 jours consécutifs (repas compris)	1 (0 à 300 €)	27,00 €	54,00 €
	2 (301 à 600 €)	33,30 €	66,60 €
	3 (601 à 900 €)	41,00 €	82,00 €
	4 (901 à 1 200 €)	45,00 €	90,00 €
	5 (1 201 € et +)	56,15 €	112,30 €
FORFAIT 5 jours consécutifs (repas compris)	1 (0 à 300 €)	30,00 €	60,00 €
	2 (301 à 600 €)	37,00 €	74,00 €
	3 (601 à 900 €)	45,20 €	90,40 €
	4 (901 à 1 200 €)	50,00 €	100,00 €
	5 (1 201 € et +)	60,00 €	120,00 €

Les majorations suivantes seraient appliquées :

- repas préparé avec les jeunes (veillées) : 3,00 €
- sortie de consommation / divers : 5,00 €.

Il est précisé qu'un service transport, en période scolaire et pendant les vacances, sera mis en place à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs familles présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude DAGUISÉ

